

Entrée libre

Rencontre-débat

Privatiser ou mettre en Commun



Jeudi 12 mars à 20h30
Salle du Sénéchal
17 rue de Rémusat
Toulouse

Avec la participation de :

Anne Isla pour la monnaie
Léa Sébastien pour les territoires
Michel Metz pour les semences paysannes
Emmanuelle Helly pour les logiciels libres
Lucien Sanchez pour l'eau



Débat animé par Olivier Flumian de presenza

Alors que la marchandisation croissante des activités humaines se développe, approfondissant la crise sociale et écologique à l'échelle planétaire, la notion de « Communs » est de plus en plus présente dans les débats publics.

Que se cache-t-il derrière ce terme ?

Comme principe, le « Commun » définit une norme d'inappropriabilité : pas ce que l'on ne peut pas s'approprier, mais ce que l'on ne doit pas s'approprier parce qu'il doit être réservé à l'usage commun.

Un « Commun » est une ressource partagée, matérielle ou immatérielle, portée par une communauté ayant une forme de gouvernance participative qui produit des règles et des normes pour son fonctionnement.

En quoi les « Communs » indiquent-ils une voie porteuse d'alternatives concrètes ?

À travers la logique des « Communs », c'est l'orthodoxie économique libérale qui est attaquée, puisque pour elle la propriété privée exclusive est toujours le meilleur système d'allocation des ressources rares or, il s'avère que le système marchand n'a pas fait preuve de sa capacité de vivre dans les limites planétaires et que les systèmes de « Communs » sont souvent efficaces et évitent la surexploitation des ressources.

Les diverses composantes du mouvement des « Communs » opèrent une même remise en question de la propriété privée exclusive : les « Communs physiques » répondent en particulier à l'accaparement massif des terres ou de l'eau quant aux « Communs numériques », ils s'opposent à la privatisation de l'information et de la connaissance.

Hors du marché et de l'État, le « Commun » peut retrouver la mission propre au service public, Dans le cadre d'initiatives pouvant aller jusqu'à l'autogouvernement, l'État serait amené à jouer plutôt un rôle de garant ou d'initiateur en particulier par l'élaboration d'un cadre juridique que de réalisateur direct.

Les « Communs » invitent donc à revoir l'articulation entre la sphère marchande, les missions de l'État et ce qui peut être laissé à l'auto-organisation de collectifs librement constitués. Cela peut donc s'appliquer à tout.